



Schéma pluriannuel d'accessibilité 2024-2026

20/11/2024



Table des matières

Préambule	3
Politique d'accessibilité	3
Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	3
Moyens affectés à l'accessibilité numérique	4
Action de formation et de sensibilisation	4
Tests usagers	5
Recours à des compétences externes.....	5
Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché.....	5
Traitement des retours usagers	5
Processus de contrôle et de validation	6
Périmètre technique et fonctionnel.....	6
Agenda planifié des interventions	7



Préambule

L'article 47 de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Politique d'accessibilité

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) applique le principe de spécialité aux Conseils départementaux. Cette loi a conforté les Conseils départementaux dans leurs missions de solidarités territoriales et humaines. Parmi ces missions, celle de l'inclusion sociale notamment des personnes en situation de Handicap est l'une des plus importante.

Le Conseil départemental du Gard a donc décidé à l'occasion de la refonte de son site Internet www.gard.fr d'engager un processus de mise en conformité au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et d'améliorer progressivement l'ensemble de ses sites web et applications concernés ainsi que les applications intégrées au mobilier urbain (*type bornes interactives présentes dans les Maisons du Conseil départemental*).

À ce titre, le présent Schéma pluriannuel est l'une des « briques » de cet engagement.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité du *service images et numérique* de la Direction de la Communication du Conseil départemental du Gard (contact : dcom@gard.fr).

Sa mission sera de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessitera :

- Une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et applications concernés,
- L'accompagnement des agents par des actions de sensibilisation et de formation,
- Une indispensable prise en compte du sujet lors des procédures de marchés publics,
- La prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Moyens affectés à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA sont confiés au service images et numérique de la Direction de la Communication (DCOM).

Dans un premier temps cette équipe est composée d'un chef de service, de deux webmasters et d'une Community Manager sensibilisés au sujet.

Un groupe de travail est en cours d'élaboration, afin d'y impliquer un référent accessibilité dotée d'une action transversale à toute la collectivité issu de *la direction de la Coordination générale (DGS)*, des référents handicap du *Service Prévention et Qualité de Vie au Travail (SPQVT) de la direction des Ressources Humaines (DRH)*, d'un référent de *la direction de l'Innovation et des Systèmes d'Information (DISI)* ainsi qu'un appel à candidature auprès des agents du CD30 en situation de handicap de toutes les directions.

Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation seront organisées. Elles permettront aux agents intervenant sur les sites web et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

La première action de formation « *Découvrir l'accessibilité numérique* » d'une durée de 7h a été réalisée le 10 septembre 2024 et a concerné 4 agents.

- [Consulter ici les attestations de formation](#)

D'autres actions sont envisagées en 2025 et notamment une formation « *Concevoir du contenu Web accessible* » pour 6 agents.



Tests usagers

Le groupe de travail en cours d'élaboration devra déterminer si et comment des tests usagers pourront être organisés.

Ces tests ont vocation à identifier les principaux blocages et prioriser les améliorations à réaliser.

Recours à des compétences externes

Le service images et numérique de la DCOM a fait appel à son prestataire STRATIS afin de l'accompagner dans cette démarche. Les compétences de celui-ci dans le domaine de l'accessibilité numérique ont été l'un des critères d'attribution du marché.

Il sera confié à ce prestataire l'accompagnement et le conseil, la formation ainsi que la mise en place de différents audits, non seulement du site web principal (www.gard.fr) mais des sites web annexes qui constituent l'environnement numérique du Conseil départemental du Gard.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA constituent d'ores et déjà une clause contraignante et participent à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres. *La Direction adjointe de l'Achat Public (DAAP)* en est le garant.

Traitement des retours usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des usagers, [un formulaire de contact](#) est mis en place sur le site www.gard.fr, pour signaler les éventuelles difficultés rencontrées par des usagers. Il est accessible en permanence depuis le pied de page du site www.gard.fr sous la forme du libellé « @ nous contacter ».



Une page spécifique [aux différentes modalités d'accessibilité qui ont été mises en place](#) est présente sur le site www.gard.fr accessible aussi depuis le pied de page depuis la mention relative au niveau de conformité.

Processus de contrôle et de validation

Il est prévu différents audits de chaque site Internet de l'environnement numérique du Conseil départemental du Gard qui seront étalés dans le temps par ordre de priorité selon l'importance du site et sa pérennité dans le temps.

Ces contrôles permettront d'établir une déclaration d'accessibilité pour chacun d'entre eux conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé ou par un agent externe au projet qui aurait suivi une formation d'auditeur.

Périmètre technique et fonctionnel

Le service images et numérique de la DCOM gère 11 sites Internet et 1 site Intranet. Des Téléservices en ligne existent pilotés par différentes directions du Conseil départemental et tous ont été attribués à des prestataires extérieurs suite à un marché public dont le critère du respect du RGAA constituait une clause contraignante. Il leur incombera de mettre en place leurs propres audits et déclaration de niveaux de conformité.

La liste ci-dessous présente les sites prioritaires, dans le second tableau la liste des sites qui seront audités dans un second temps.

Site	Type	URL
Site Officiel	Internet	https://www.gard.fr
Intranet collaboratif des agents	Intranet	https://intranet.gard.fr
Site des Archives départementales	Internet	https://archives.gard.fr
Site produits labelisés locaux	Internet	https://militantdugout.gard.fr
Site risque inondation	Internet	https://noe.gard.fr
Site de la Direction du Livre et de la Lecture	Internet	http://biblio.gard.fr



Site	Type	URL
Site de prévention des violences faites aux femmes	Internet	https://aidesauxfemmes.gard.fr
Site concertation Eau & Climat	Internet	https://eauclimat.gard.fr
Site du Magazine trimestriel	Internet	https://gardinfo.gard.fr
Site du concours annuel de valorisation des musiques actuelles	Internet	https://before.gard.fr
Site du Service civique	Internet	https://servicecivique.gard.fr
Site du projet de valorisation du développement durable du Conseil départemental des Jeunes	Internet	https://invent-terre.gard.fr

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en matière de faisabilité, ainsi que les budgets qui pourront y être consacrés, les opérations de mise en conformité s'étaleront sur les années 2025 à 2026.

D'ores et déjà une refonte, avec une mise en conformité, du site <http://biblio.gard.fr> est prévue au premier trimestre 2025.